BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 371

26 – DRÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS

Ventes et cessions

835 036 286 RCS Romans.
MC2E.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 5, Allée Fernandel, 26700 Pierrelatte.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE TRAITE DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 juin 2021, - OWER, société par actions simplifiée au capital de 150 000 €, dont le siège social est à PIERRELATTE (26700), ZI Sud Rue de la Saint-Eloi, immatriculée sous le n° 751 855 917 RCS ROMANS, - MC2E, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à PIERRELATTE (26700), 5 Allée Fernandel, immatriculée sous le n° 835 036 286 RCS ROMANS, Ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de MC2E par OWER. MC2E ferait apport à OWER de la totalité de son actif, soit 560 672 €, à charge de la totalité de son passif, soit 200 463 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 360 209 €. Les comptes des sociétés intéressées clos au 31/12/2020 ont été utilisés pour établir les conditions de l'opération. Les sociétés OWER et MC2E sont des sociétés sœurs sous contrôle d'une même société. La fusion constitue une opération de restructuration interne destinée à permettre une simplification des structures actuelles. La société CSM PARTICIPATIONS étant propriétaire de la totalité du capital social de chacune des sociétés OWER et MC2E et conformément à l'article L. 236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la société absorbante. La société OWER sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 01/01/2021 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par MC2E depuis le 01/01/2021 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par OWER. MC2E sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le traité de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de ROMANS pour MC2E et OWER, le 16 juin 2021. Pour avis.